

Guillot

Nom : Guillot
 Prénoms : Jean Louis Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 449
 Classe de mobilisation : 1903

ÉTAT CIVIL.

Né le 20 Janvier 1883 à St Georges d'Espéranche canton de Meyrieux, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton de Meyrieux, département de l'Isère, profession de cultivateur
 fils de Louis et de Dreux Antoinette, domiciliés à St Georges d'Espéranche canton de Meyrieux, département de l'Isère

N° 84 de tirage dans le canton d' Meyrieux

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils blonds roux, yeux bleus, front décauvé, nez moyen, bouche moyenne, menton roux, visage ovale
 Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) 3, militaire (2) _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé le 15 Novembre 1904 N° M. 6562 arriv. au corps et soldat de 2^e classe ledit jour, soldat de 1^{re} classe le 26 juillet 1907. Envoyé en congé le 12 juillet 1907. Entrepreneur de bureau conduit à décès
Proclamé décès le 27 Août 1914 par jugement déclaratif de décès rendu par le Tribunal Civil de St Pierre le 25 Septembre 1920

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 96^e Régiment d'Inf^{anterie}

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. reg^{iment} d'Inf^{anterie} de Lyon - 1^{er} B^{ataillon}

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. décédé

Domicile ou R. résidence.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} Octobre 1907

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale

D' 1^{er} Août 1914, arrivé au corps le 11 Août 1914
décédé avant le 1^{er} Septembre 1914 inhumé à St Denis
avis du ministre de la guerre E. 9 2233 du 1^{er} Août 1914
Bl. 16. Blessures de guerre. Campagne
de l'Allemagne du 11 Août 1914 au 30
Septembre 1914
150 francs payés le 4 Mars 1916 au N^o 1001
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' 99^e Rég^{iment} d'Inf^{anterie}
 du 24 Août au 20 Septembre 1910
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l' 99^e Rég^{iment} d'Inf^{anterie}
 du 23 Mars au 8 Juin 1913

Passé dans l'armée territoriale le _____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. résidence.
<u>24 Septembre 17</u>	<u>hôtel 19 rue du Gros Caillou (18^e)</u>	<u>Seine</u>	<u>R</u>
<u>30 Avril 1908</u>	<u>2 rue Dumaine</u>	<u>Paris</u>	<u>R</u>
<u>22 Juin 1911</u>	<u>St Georges d'Espéranche</u>	<u>Isère</u>	<u>R</u>

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<u>1^{er} Nov 1907</u>	<u>1^{er} Nov 1917</u>	<u>1^{er} Nov 1917</u>	<u>1^{er} Nov 1924</u>	<u>1921</u>

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1880.
 2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 2-89-1903.